

Aux personnes et organismes consultés

Fribourg, le 11 avril 2003

Avant-projet de Constitution

Madame, Monsieur,

Depuis le début 2001, la Constituante du canton de Fribourg a élaboré un avant-projet de Constitution. Elle en a achevé la 1^{re} lecture à la fin du mois dernier.

Avant de poursuivre ses travaux (2^e et 3^e lecture) et de soumettre son projet au peuple (mai 2004), la Constituante entend recueillir les avis de toutes les autorités, associations et personnes intéressées. Elle lance ce jour une vaste **procédure de consultation** qui s'étendra sur trois mois.

Nous avons donc le plaisir de vous remettre sous ce pli l'avant-projet de Constitution précédé d'un commentaire explicatif, complété par des propositions minoritaires et agrémenté de quelques dessins. Nous y joignons un questionnaire qui facilitera votre prise de position sur certains points.

Les constituantes et constituants sont à votre disposition pour une présentation ou une explication complémentaire.

Nous vous prions de nous faire parvenir votre détermination jusqu'au **11 juillet 2003**.

En vous remerciant de votre intérêt et en vous souhaitant de fructueuses réflexions, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire général

Antoine Geinoz